

naguère aux évêques des Etats-Unis. (Lettre du 6 janvier 1895).

Le système de la séparation, pas plus que celui de l'absorption, n'établit la position que doivent prendre les deux pouvoirs, l'un par rapport à l'autre. Leur condition normale, c'est l'union : union basée et sur l'indépendance dans le domaine propre à chacun, et sur la subordination de l'inférieur au supérieur. Ainsi quand la voie sera assez large pour les deux sociétés, l'une ne devra pas entraver la marche de l'autre ; mais là où le sentier viendrait à se rétrécir, l'Etat cèdera le pas.

L'Etat peut aussi être tenu, à un moment donné, d'aider l'Eglise à surmonter les obstacles de la route ; qu'il s'applique alors à faire respecter l'Eglise et ses lois.

L'Eglise de son côté saura payer généreusement de si précieux services, surtout en prêtant au pouvoir séculier le concours d'une force morale, plus efficace pour maintenir la tranquillité publique que toutes les lois pénales, tous les gardiens de la paix, toutes les armées.

Et dès lors, par un scrupuleux respect des droits de chacun, et par un amical échange de bons offices, la paix fleurira dans la justice et la charité.

E. R.

## Rien ne va plus



**U**E voulez-vous ? Rien ne va : les temps sont durs ; on meurt de faim ! Et les cabarets vont se multipliant, et leurs propriétaires font des affaires d'or !... Rien ne va !... Tel ouvrier est dans la situation la plus lamentable : sa femme et ses enfants vont en guenilles et vivent dans un taudis, souffrant le froid et la faim. Il demande une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail. Il gagne quatre francs par jours, mais il en dépense trois au cabaret, son « salon, » dans lequel il passe près d'un tiers de son existence !...

Les temps sont durs !... Tel petit bourgeois, tel employé maigrement rétribué veut jouir de tout : appartement confortable, selon Louis XIV, bibelots à la mode, domestique, beaux vêtements, fêtes, voyages. Le ménage le plus modeste veut